

L'Echo des Relais

Edito

Dans ce numéro :

Edito	1
Dossier : Nouvelle Convention	2
Dossier : Langage	4
Zoom sur le Forum La vie du RAM	6
A vos agendas	7
Planning	8

La page de l'année 2021 se tourne, les bons souvenirs resteront écrits : des sorties, des animations (dans leur grande majorité, maintenues), mais aussi la visite d'un secrétaire d'Etat, la 1^{ère} édition du Prix Jeunesse des Terres du Val de Loire ou encore le forum petite enfance du 20 novembre dernier. Le vif succès de tous ces projets montre à quel point la petite-enfance est dynamique sur notre territoire. Bravo à tous les acteurs-trices qui la font vivre au quotidien.

Assurément, l'année 2022 ne sera pas moins énergique : des relais qui changent en nombre et qui changent de noms (que je

vous laisse découvrir dans ce numéro), une nouvelle convention collective... et toujours, à vos côtés : des projets, des envies, des nouveautés. Merci aux animatrices pour leur investissement sans faille.

Je souhaite à chacune une pleine santé qui vous permettra : de profiter des fêtes de fin d'année avec vos proches et d'accueillir 2022 avec sérénité, épanouissement, réussite et prudence bien entendu.

**M Bernard ESPUGNA –
 Vice-président petite
 enfance, enfance jeu-
 nesse et affaires scolaires**



Bonnes Fêtes!

ZOOM SUR...

Assistants Maternelles et élus ont eu la délicate mission de proposer les noms des nouveaux Relais Petite Enfance (RPE). Voici ci-dessous le résultat :

- « RPE Terres d'Ardoux » pour les communes de Baule, Cléry-Saint-André, Dry, Lailly-en-Val, Mareau-aux-Près, Messas, Mézières-lez-Cléry
- « RPE Terres des Mauves » pour les commune Baccon, Le Bardon, Chaingy, Coulmiers, Huisseau-sur-Mauves, Meung-sur-Loire, Rozières-en-Beauce, Saint-Ay
- « RPE Terres de Beauce » pour les communes de Beauce la Romaine, Binas, Charsonville, Epieds-en-Beauce, Saint-Laurent-des-Bois, Villermain
- « RPE Terres Balgentiennes » pour les communes de Beaugency, Cravant, Tavers, Villorceau

Nous aurons besoin de vous pour diffuser nos nouvelles adresses mails qui devront être opérationnelles dès janvier.

CONTACTS

Relais Petite Enfance Terres des Mauves

Svetlana au 29 place Roger Gauthier (La Nivelles) 45130 Meung-sur-Loire—02.38.44.36.44 / 06.43.30.32.27—ram.chantdesmauves@ccterresduvalde Loire.fr jusqu'au 10/01

Cécile au 61 rue de la Planche 45130 Baccon—06.82 92 95 91
 ram.champsdeare@ccterresduvalde Loire.fr jusqu'au 10/01

A partir du 10/01 Cécile et Svetlana : rpe.terres.mauves@ccterresduvalde Loire.fr

SITE WEB

Rejoignez-nous sur le site des RAM : <https://www.ccterresduvalde Loire.fr/listes/petite-enfance/>



DOSSIER : NOUVELLE CONVENTION



Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
Du Loiret

La nouvelle convention collective nationale entrera en vigueur au 1er janvier 2022. Elle comporte un socle commun pour les assistants maternels et les salariés du particulier employeur ainsi qu'un socle spécifique pour chacun.

A partir d'informations recueillies auprès de la FEPEM et de la DIRECCTE nous vous présentons les **principaux** changements :

Ancienne CCN	Nouvelle CCN
Modification de langage	
Année complète (52 semaines) Année incomplète (46 semaines ou moins) <i>(Art 7)</i>	Accueil de l'enfant 52 semaines par période de 12 mois Accueil de l'enfant 46 semaines ou moins par période de 12 mois <i>(Art 109)</i>
Salaire minimal conventionnel	
Le salaire horaire brut de base ne peut être inférieur à 1/8 ^{ème} du salaire statutaire brut journalier. <i>(Art 7)</i>	2,97€ Brut par heure et par enfant Le salaire minimal est majoré de 3% si le salarié est titulaire du titre assistant-maternel-garde d'enfants à domicile. <i>(Annexe 5 CCN)</i>
Retrait des jours enfant malade	
Possibilité de déduire 10 jours d'accueil si l'enfant est malade sur présentation d'un certificat médical, dans les 48h. <i>(Art 14)</i>	Possibilité de déduire 5 jours d'accueil si l'enfant est malade sur présentation d'un certificat médical, au plus tard au retour de l'enfant. <i>(Art 105)</i>
Heures complémentaires	
Rémunération au salaire horaire brut de base <i>(Art 7)</i>	Possibilité de les majorer, à faire figurer dans le contrat. Si le nombre d'heures effectuées excède 1/3 de la durée des heures prévues au contrat de travail pendant 16 semaines consécutives > Obligation pour les parties de revoir la mensualisation du contrat de travail <i>(Art 96-4 + 110-1 + 135)</i>
Heures majorées	
Obligation de majoration mais pas de taux minimal pour les heures à partir de la 46 ^{ème} heure <i>(Art 7)</i>	Majoration minimale de 10% des heures à partir de la 46 ^{ème} heure <i>(Art 110-1)</i>
Majoration pour travail un jour férié	
1er mai majoration à 100% Jours fériés travaillés prévus au contrat – pas de majoration. <i>(Art 11)</i>	1er mai majoration à 100% Pour les autres jours fériés travaillés majoration de 10% <i>(Art 47-2 + 101)</i>
Paiement indemnité de congés payés en accueil de 46 semaine ou moins (incomplète)	
4 possibilités de rémunération : - 1/12 ^º de l'indemnité CP versé chaque mois - 1 seule fois au mois de juin - Lors de la prise principale des congés - Au fur et à mesure de la prise des congés <i>(Art 12)</i>	SUPPRESSION de la possibilité de payer au 1/12 ^º . Mais conservation des modes : 1 seule fois au mois de juin, lors de la prise principale des congés et au fur et à mesure de la prise des congés. Toute autre modalité de paiement est proscrite. <i>(Art 102-1-2)</i>
Montant minimal des indemnités d'entretien	
85 % du minimum garanti pour 9h d'accueil <i>(Art 8)</i>	90 % du minimum garanti pour 9h d'accueil <i>(Art 114-1)</i>
Maladie de l'assistante maternelle pendant les congés payés	
Absence de report	Si le salarié est placé en arrêt maladie avant ou pendant ses congés payés, report des jours de congés payés correspondants <i>(art. 48-1-1-3)</i>

DOSSIER : NOUVELLE CONVENTION, SUITE



Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
Du Loiret

Ancienne CCN	Nouvelle CCN
Retenue pour absence	
Absence de détail	Calcul de la retenue pour absence en proportion du nombre d' heures du mois non travaillées en cas d'accueil sur 52 semaines par an, ou du nombre de jours du mois non travaillés en cas d'accueil sur 46 semaines par an au plus. Explications des calculs. <i>(Art. 111)</i>
Préavis	
La 1 ^{ère} année du contrat : 15 jours de préavis Au-delà d'un an : 1 mois de préavis <i>(Art 18 c)</i>	- Moins de 3 mois : 8 jours - Entre 3 mois et 1 an : 15 jours - Au-delà d'un an : 1 mois <i>(Art 120)</i>
Régularisation lors d'un accueil de 46 semaines ou moins (incomplète)	
A la fin du contrat : comparaison des heures d'accueil réellement effectuées, sans remettre en cause les conditions définies à la signature du contrat, avec celles rémunérées. S'il y a lieu, l'employeur procède à une régularisation. <i>(Art 18 d)</i>	Chaque année : comparaison des heures d'accueil réellement effectuées, sans remettre en cause les conditions définies à la signature du contrat, avec celles rémunérées, sans paiement. A la fin du contrat, liquidation et compensation des régularisations annuelles et prévisionnelles. <i>(Art 124)</i>
Indemnité de rupture de contrat	
A partir de 12 mois d'ancienneté, 1/120 ^e du total des salaires Nets perçus pendant le contrat. <i>(Art 18)</i>	A partir de 9 mois d'ancienneté, 1/80 ^e du total des salaires Bruts perçus pendant le contrat. (Indemnité exonérée de cotisations sociales et non imposable) <i>(Art 121-1)</i>
Reprise de l'ancienneté en cas de fratrie	
Rien de prévu	Les parties conviennent, dans le cadre du nouveau contrat de reprendre l'ancienneté acquise par l'assistant maternel au titre du contrat le plus ancien, toujours en cours. <i>(Art 90-1)</i>
Retrait ou suspension d'agrément	
Contrat rompu > À partir d'un an d'ancienneté, indemnité de rupture sauf en cas de faute grave ou lourde. <i>(Art 18-e)</i>	Contrat rompu sans indemnité de rupture <i>(Art 119-3)</i>
Indemnité de départ à la retraite	
Prise en compte de l'ancienneté avec l'employeur et versement d'une indemnité, par ce dernier : - 1/2 mois de salaire si elle a plus de 10 ans d'ancienneté - 1 mois de salaire si elle a plus de 15 ans d'ancienneté <i>(Absence de disposition conventionnelle)</i>	A partir du 01/01/2023, prise en compte de l'ensemble de la carrière. Indemnité déterminée à partir du salaire de référence = moyenne des salaires bruts des 5 années précédant le droit à la retraite. - 1 mois à compter de 10 ans - 1,5 mois entre 15 et 20 ans - 2 mois entre 20 et 30 ans - 2,5 mois au-delà <i>Versée par un fond auquel l'employeur cotisera.</i> <i>(Annexe 4)</i>

Impact sur les contrats en cours :

- Pour les contrats signés avant le 1^{er} janvier 2022, la nouvelle convention s'applique de fait.
- Il n'y a pas d'obligation de faire un avenant au contrat de travail mais fortement recommandé.

Liens utiles / contacts :

- Le code du travail numérique : <https://code.travail.gouv.fr/>
- Site internet de la DREETS Centre Val de Loire : <https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/Loiret>
- Site Légifrance vers la version complète de la convention collective : https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/boccc?id=boc_20210016_0000_0019.pdf&isForGlobalBoccc=false

DOSSIER : LE LANGAGE

Jour après jour, l'enfant s'entraîne pour perfectionner son langage. Depuis sa naissance, il ne cesse de nous observer, de nous imiter et d'échanger avec nous. C'est avec notre concours et celui de tout son entourage qu'il parvient à parler de mieux en mieux. Le développement du langage est-il le même pour chaque enfant ? Voici, dans ce dossier, des éléments qui pourront vous apporter quelques réponses.

Les étapes clés

De 1 an à 18 mois :

- > Le bébé différencie les sonorités très proches comme : beau et pot.
- > Il comprend plus de mots qu'il n'en utilise.
- > Il saisit le sens de petites phrases dans leur contexte : « > C'est l'heure du dodo ! » ou les ordres simples.
- > Il utilise de plus en plus le mot « non ! »

De 18 mois à 2 ans :

- > Son vocabulaire s'enrichit rapidement : à 2 ans il possède environ 300 mots différents (il les connaît, ce qui ne signifie pas qu'il sait tous les prononcer).
- > Il utilise le mot « moi » et se nomme avec son prénom.
- > Il commence à faire des petites phrases, en introduisant des verbes. Il emploie un style simplifié en mettant 2 mots côte à côte : « moi-manger ». Il s'aide de gestes pour se faire comprendre et adapte ses intonations.
- > Il comprend des consignes même hors contexte (Va voir papa dans le salon) et se familiarise avec les classements de mots (habits, jouets...).
- > Sa prononciation s'affine, mais il doit encore beaucoup s'exercer...

De 2 à 3 ans :

- > L'enfant commence à faire des phrases plus complètes.
- > Il commence à se situer dans l'espace (dedans-dehors) et distingue le passé du futur (hier-demain). Son vocabulaire s'enrichit de notions telles que la taille (petit-grand), le pluriel/singulier, le féminin/masculin, les parties du corps, les couleurs, les formes, les premiers chiffres... Si son entourage l'y encourage !
- > Il pose des questions en permanence : « c'est quoi ça ? Pourquoi ? » auxquelles il est essentiel de répondre pour élargir son vocabulaire et enrichir ses phrases... et ses idées !
- > Il parle de plus en plus comme un grand, utilise « je » en parlant de lui-même.
- > Tenir un journal des mots dit par l'enfant peut aider à suivre l'enrichissement de son vocabulaire et ses progrès.



Dépistage des premiers troubles

- > Vous avez du mal à comprendre l'enfant, et ça ne semble pas s'améliorer au fil du temps ; il est inintelligible pour son entourage.
- > Il a tendance à bégayer, à parler de manière saccadée.
- > Vous constatez un retard important par rapport aux étapes clés : entre 2 et 3 ans, il ne fait toujours pas de phrase correcte.
- > Vous avez l'impression qu'il a des difficultés à vous comprendre.
- > Il a du mal à rester longtemps attentif lorsque vous lui parlez. Il décroche très vite.
- > S'il y a des antécédents (parents ou frères et sœurs ayant eux-mêmes des difficultés de langage).
- > Ces constats sont les mêmes dans le milieu familial.



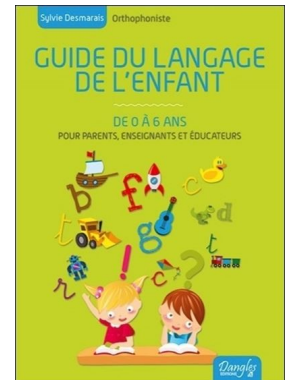
Chaque enfant apprend à maîtriser le langage à son propre rythme. Certaines de ses capacités se développent tôt et d'autres, plus tard.

DOSSIER : LE LANGAGE, SUITE

Quelques idées de lectures :

Comment l'accompagner ?

- > Montrer le plaisir à parler avec l'enfant pour l'inciter à le faire. Les conversations ensemble sont des instants précieux.
- > Montrer que le langage est nécessaire. Laissez-le exprimer ses besoins et ses désirs.
- > **Saluer ses progrès** et **l'encourager** à continuer.
- > Formuler des phrases sur ce que l'enfant tente de communiquer. Par exemple, s'il dit le mot *lait*, répondez-lui : « Oui, c'est le lait ! » en lui donnant son verre. Montrer que vous le comprenez montre que ses efforts donnent des résultats.
- > Nommer ce que vous voyez et ce qu'il montre chez vous ou en promenade.
- > **Proposer à l'enfant des livres dès qu'ils sont bébés**
- > Répéter naturellement un mot mal prononcé sans le forcer à répéter. Ne soyez pas trop exigeants.
- > **Eviter de parler en « bébé »** (ex. : dire « kiki » pour « biscuit ») et de faire des phrases incomplètes (ex. : « maman partie au travail ! »).
- > Questionner-le pour qu'il précise ses demandes.
- > **Chanter des chansons** ou des comptines (<http://comptine.free.fr/>),
- > Passer du temps à jouer et faire des activités avec l'enfant – c'est enrichissant !



Laëtitia DELPECH · Élise MAREUIL

Des bébés et des histoires

Livres, jeux et comptines pour tout-petits
PRÉFACE DE JEAN EPSTEIN



DUNOD

peritoutance



Vers les formations IPERIA :

- > Adapter sa communication avec l'enfant (21h)
- > Troubles du langage (14h)
- > Parler avec un mot et un signe (21h)
- > L'apprentissage de la langue des signes française (35h)

Et aussi quelques vidéos :

- > Le développement du langage chez l'enfant - En 1 minute : https://www.youtube.com/watch?v=qWhPgKZ_tCY
- > Le développement du langage à partir de la naissance : <https://www.youtube.com/watch?v=rX2qALPP4g4>
- > L'acquisition du langage de A à Z : <https://www.youtube.com/watch?v=DB46AFWx4j8>
- > Langage : accompagner ses progrès : <https://www.youtube.com/watch?v=IDUgHObs0xg>



Quelques liens :

- > https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Brochures/Accompagner_le_Developpement_du_langage_2018.pdf
- > <https://lesprosdelaPetiteenfance.fr/bebes-enfants/psycho-developpement/acquisition-du-langage-quel-role-pour-les-professionnels/8-idees-recues-sur-le-langage>

ZOOM SUR LE FORUM

Le Forum « Zoom sur la petite enfance, ensemble ! » a eu lieu le samedi 20 novembre 2021 au centre de loisirs de Meung-sur-Loire. Une manifestation organisée par les Relais assistantes maternelles (RAM) de la Communauté de Communes des Terres de Val de Loire (CCTVL). 176 visiteurs (adultes et enfants) ont été accueillis tout au long de la matinée pour visiter les 23 exposants (comme des médiathèques, l'association Val de lire, la librairie de Beaugency, La boutique de maman, la PMI, FormaSanté, la protection civile, 1-2-3premierspas et bien d'autres...), participer aux ateliers proposés par les assistantes maternelles et assister au spectacle « L'île aux animaux » par la compagnie magdunoise « Idées Mobiles ». Une matinée riche en découvertes, échanges, rencontres mais aussi des plaisirs à écouter des histoires, jouer avec la semoule et grimper / sauter sur la structure motrice. Chacun a pu trouver son compte parmi de nombreuses propositions !



Un grand merci aux assistantes maternelles qui ont participé à l'organisation de cette manifestation : préparation en amont, organisation, accueil du public et animation des ateliers proposés aux enfants et parents. Sans vous, ce ne serait pas aussi riche et varié !

Encore un grand merci et Bravo !!!

LA VIE DES RAM EN IMAGES



Animation Nature,
Chaingy
(28 septembre 2021)



Spectacle « Roule ma boule »
Coulmiers
(14 octobre 2021)



Fête de fin d'année,
Le Bardon
(16 décembre 2021)

Un grand merci à Charlotte, Christine, Karine V, Nathalie L et Isabelle C pour leur participation à l'élaboration du journal

A VOS AGENDAS !!!

Bibliothèque

Comme l'année dernière et dans le cadre du Prix Jeunesse des Terres du Val de Loire, les séances de lecture vont être proposées en partenariat avec les bibliothèques.

À Meung-sur-Loire :

Le jeudi 13 janvier, à La Nivelles - le mardi 01 février, à La Nivelles - le mardi 01 mars, à la bibliothèque - le jeudi 03 mars, à la Nivelles.

À Saint-Ay : au gymnase, les bénévoles de la bibliothèques viendront lire les livres les vendredis 07 janvier, 04 février et 04 mars.

Les vendredis 18 mars et 29 avril se termineront dans les locaux de la

bibliothèque.

Prix Jeunesse

des Terres du Val de Loire



Musique

Plusieurs séances sont prévues avec Céline.

Spectacle

« L'Arbre aux p'tites bêtes », subventionné par la Région Centre Val de Loire et le RPE, le jeudi 24 février à Meung-sur-Loire.

Matinées à thèmes

> Matin « A l'abordage ! » à Saint-Ay , le

jeudi 20 janvier

> Matin « Crêpes » à Baccon et Meung-sur-Loire le jeudi 03 février

> Matin « Ça gratte » à Meung-sur-Loire le mardi 08 mars

> Matin « Chasse aux œufs » à Meung-sur-Loire le jeudi 7 avril.

Carnaval

Nous nous retrouvons pour un défilé et jeté de confettis le **jeudi 31 mars à Meung-sur-Loire.**

Semaine Nationale de la Petite Enfance

Nous allons vous proposer du 21 au 25 mars des animations sur le thème des « Re-trouvailles »

Journal du RAM

Prochaine réunion de préparation du journal : **jeudi 31 mars.**

Toutes les animations vont continuer à se dérouler **sur inscription** pour le moment et avec le respect des mesures sanitaires (masque, lavage de mains, gestes barrières, pass sanitaire).



La recette de gâteau aux noix

250 gr de sucre, on mélange 11 c. à s. d'huile de tournesol. On ajoute 2 œufs entiers + 3 jaunes. Puis, 90 gr de Maizena + 90 gr de farine, 1/2 sachet de levure, 200 gr de noix ou noisettes mises + 5 cl de lait. Après, incorporez les 3 blancs d'œufs montés en neige. Beurrer le moule à manquer (26-28 cm). Faire cuire 45 min à 175 °C. Accompagner d'une crème anglaise.

Merci à Christine (Le Bardon) pour ce partage !



RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB !

<https://www.ccterresduvaldeloire.fr/listes/petite-enfance/>

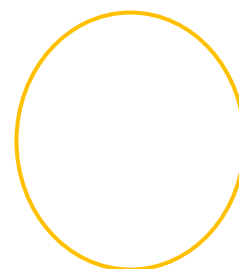
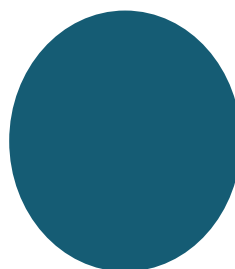
Traineau avec un gobelet en carton



Pour la réalisation, suivez ce lien :















<https://www.10doigts.fr/idees-crea/traineau-de-noel-ic14260.aspx>

Merci à Isabelle C (Le Bardon) pour cette idée !



PLANNING du RPE Terres des Mauve

Décembre 2021, n°31

Svetlana : lundi - mardi - jeudi		Cécile : jeudi - vendredi		Prix jeunesse 
RPE fermé		Vacances scolaires : pas d'animations		musique 
				bibliothèque 
				* matin à thème
Janvier 2022	Février 2022	mars-22	Avril 2022	
S 1	M 1 Meung/Loire 	M 1 Meung/Loire 	V 1 Saint-Ay (gymnase)	
D 2	M 2	M 2	S 2	
L 3 Le Bardon	J 3 Meung/Loire * ou Baccon *	J 3 Meung/Loire ou Baccon 	D 3	
M 4 Meung/Loire	V 4 Saint-Ay (gymnase)	V 4 Saint-Ay (gymnase)	L 4 Meung/Loire	
M 5	S 5	S 5	M 5 Chaingy	
J 6	D 6	D 6	M 6	
V 7 Saint-Ay (gymnase)	L 7	L 7 Meung/Loire	J 7 Meung/Loire * ou Coulmiers	
S 8	M 8	M 8 Meung/Loire *	V 8 Huisseau/Mauves	
D 9	M 9	M 9	S 9	
L 10 Meung/Loire 	J 10	J 10 Chaingy 	D 10	
M 11 Chaingy	V 11	V 11 Huisseau/Mauves	L 11	
M 12	S 12	S 12	M 12	
J 13 Meung/Loire  ou Coulmiers	D 13	D 13	M 13	
V 14 Huisseau / Mauves	L 14	L 14 Meung/Loire	J 14	
S 15	M 15	M 15 Meung/Loire	V 15	
D 16	M 16	M 16	S 16	
L 17 Le Bardon 	J 17	J 17 Le Bardon  ou Coulmiers 	D 17	
M 18 Meung/Loire	V 18	V 18 Saint-Ay	L 18	
M 19	S 19	S 19	M 19	
J 20 Meung/Loire ou Saint-Ay *	D 20	D 20	M 20	
V 21	L 21 Meung/Loire	L 21 Meung/Loire	J 21	
S 22	M 22 Chaingy	M 22 Chaingy	V 22	
D 23	M 23	M 23	S 23	
L 24 Meung/Loire	J 24 SPECTACLE Meung/Loire	J 24 Meung/Loire ou Saint-Ay	D 24	
M 25 Chaingy	V 25 Huisseau/Mauves	V 25 Huisseau/Mauves	L 25 Le Bardon	
M 26	S 26	S 26	M 26 Meung/Loire	
J 27	D 27	D 27	M 27	
V 28 Huisseau/Mauves 	L 28 Le Bardon	L 28 Le Bardon	J 28 Meung/Loire  ou Baccon	
S 29		M 29 Meung/Loire	V 29 Saint-Ay	
D 30		M 30	S 30	
L 31 Le Bardon		J 31 CARNAVAL		